

Libertés associatives et démocraties : l'Etat face à ses contre-pouvoirs

**Colloque final de l'ANR LAIC -
25-26 septembre 2025 – Sciences Po Lille**

Les libertés associatives sont menacées.

Tous les jours, en France, des associations sont attaquées : coupes de subvention, disqualifications, procès-baillons, pressions policières... Si le phénomène est ancien et s'inscrit dans une longue histoire de méfiance envers les corps intermédiaires, on assiste à une accélération de cette dynamique répressive depuis le milieu des années 2010 et la réponse à la vague d'attentats qui a touché le pays. La "loi séparatisme", via l'extension des mesures de dissolution et la création du contrat d'engagement républicain, est venue incarner ce virage autoritaire des relations entre État et associations.

Ces rencontres donneront à voir les résultats de nombreuses enquêtes de sciences sociales menées ces dernières années sur la question : neutralité, financements, dissolutions administratives, contrat d'engagement républicain ou auto-censure, criminalisation de la solidarité avec la Palestine...

Elles montreront aussi comment les associations s'organisent face à ce contexte défavorable et comment certaines collectivités tentent d'expérimenter d'autres relations avec la société civile. C'est la démocratie qui est en jeu.



Jeudi 25 septembre :

Saisir l'État par la répression

9h30-10h45 : Introduction – l'état des libertés associatives en France

Julien Talpin (directeur de recherche en science politique, Ceraps-Université de Lille), **Antonio Delfini** (Coordination Pas sans nous - Observatoire des libertés associatives).

Réactions :

Nathalie Tehio (présidente de la LDH), **Thierry Coulomb** (président du Mouvement associatif Hauts-de-France),
Jean-Baptiste Jobard (Collectif des associations citoyennes),
Alexandrina Najmowicz (Forum Civic européen)

11h-12h45 : Faire face à la dissolution administrative

- **Trajectoire historique de la procédure de dissolution**

Juliette Guilbaud (Université de Nantes),
Stéphanie Hennette-Vauchez (Université Paris Ouest Nanterre)

- **Les stratégies de riposte juridique face à la dissolution**

Vanessa Codaccioni (professeure des universités, Cesppa-Csu-Paris 8),
Pablo Corroyer (Ceraps, Université de Lille)

- **Les conséquences biographiques et organisationnelles de la dissolution**

Julien Talpin (Ceraps, Université de Lille),
Katharina Fritsch (post doctorante, Université de Vienne)

Discussion : **Nicolas Lebourg** (Université de Montpellier)

14h-15h15 : Enquêter sur les transformations de l'État par l'angle des atteintes aux libertés associatives : la « main gauche » de l'État sous la pression de l'impératif sécuritaire (le cas du Limousin)

Pablo Corroyer (post-doctorant en science politique, Ceraps-Université de Lille).

Discussion : **Anne-Cécile Douillet** (directrice de recherche en science politique, Ceraps-Université de Lille) et **Marion Guenot** (Chargée de recherche en sociologie, Cездip-UVSQ).

15h30-17h15 : “Faire le taf des schmitts, autrement”. Citoyens-policiers et répression des luttes sociales

Gilles Favarel-Garrigues (directeur de recherche en science politique, Ceri-Sciences-Po Paris)

Laurent Gayer (directeur de recherche en science politique, Ceri-Sciences-Po Paris).

Discussion : **Paul Grassin** (Chargé de recherche en science politique, Ceri-Sciences-Po Paris) et **Vanessa Codaccioni** (Université Paris 8)

17h30-19h30 : Criminaliser la solidarité avec la Palestine

17h45-18h30: Table-ronde avec **Jean-Paul Delescaut** (secrétaire général de la CGT du Nord), **Association Libre Palestine**, **Ali Rahni** (Coordination Pas sans nous).

Animation : **Antonio Delfini** (Coordination Pas sans nous)

18h30-19h30 : **Criminalizing Palestinian Solidarity** avec **Donatella Della Porta** (professeure de science politique, Scuola normale superiore, Italie).

Discussion : **Caterina Bandini** (Ceraps, Université de Lille), **Kinda Chaib** (Ceraps, Université de Lille).

Vendredi 26 septembre :

Le financement public des associations : expérimentations et fragilités

10h-12h : Expérimenter un autre rapport institutions/société civile. Vers une démocratie d'interpellation à l'échelle locale ?

Annabelle Bretton (adjointe à la démocratie et la vie associative, ville de Strasbourg), **Ombelyne Dagicour** (adjointe à la démocratie locale à la Mairie de Poitiers), **Carole Zielinski**, (adjointe à la démocratie locale à la Mairie de Strasbourg)

Réactions : **Stéphane Baly** (EELV Lille), **David Guiraud** (LFI)

Grand Témoin : Rémi Lefebvre (professeur de science politique, Ceraps-Université de Lille)

Animation : **Léa Galloy** (Institut Alinsky)

14h-16h : Enquêtes sur le financement public des associations

Animation : **Florian Covelli** (Institut Français du Monde associatif)

FDVA : un dispositif collégial sujet aux pouvoirs de police

Pablo Corroyer (Ceraps, Université de Lille)

Neutralité politique et pression aux subventions

Marie Garmadi et **Antonio Delfini** (Observatoire des libertés associatives)

Objectiver la trajectoire financière des associations pour interroger leur autonomie

Thomas Chevallier (postdoctorant, Université de Louvain), Cécile Rodrigues (ingénieure d'études, Ceraps-Université de Lille)

Discussion : **Simon Cottin-Marx** (maître de conférences en sociologie, Cestes-CNAM) et **Matthieu Hély** (professeur des universités en sociologie, Printemps-Université Versailles Saint-Quentin).

16h : Conclusion – Défendre le rôle démocratique des contre-pouvoirs citoyens

Mohammed Mechmache (Coordination nationale Pas sans Nous) **Adrien Roux** (Justice Ensemble)